



**LA REPRISE À VIE**  
DE VOTRE DIAMANT

Envie d'un diamant encore plus beau ?  
Encore plus étincelant ? Histoire d'Or  
vous propose d'échanger votre diamant actuel  
contre un diamant de taille plus importante :  
**vous ne paierez que la différence.**

**LA GARANTIE À VIE**  
DE VOTRE DIAMANT

Histoire d'Or prend soin de vos bijoux en vous  
offrant **l'entretien de votre diamant à vie.**

H'Or

Histoire d'Or

Votre histoire en bijoux

**Histoiredor.com**

Click & collect en 2h offert

Retrouvez-nous sur



**DIAMANT**

**GARANTIE ET REPRISE À VIE**

Histoire d'Or

Votre histoire en bijoux

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

### ET REPRISE À VIE DIAMANT

Conditions applicables aux produits en diamant éligibles uniquement, en complément des CGV applicables et disponibles sur demandes et au dos des documents commerciaux Histoire d'Or, auxquelles elles ne se substituent pas.

#### 1. GARANTIE À VIE

Tous les produits comportant des diamants, qu'ils soient naturels ou synthétiques, proposés à la vente par Histoire d'Or bénéficient d'une garantie commerciale à vie contre leurs défauts de matière et/ou de fabrication.

La garantie commerciale s'applique aux bijoux en diamant proposés sur notre site internet et dans nos magasins. Cette garantie s'exerce sans supplément de prix.

Cette garantie commerciale s'applique à compter de la date d'achat attestée par un certificat d'authenticité et la facture qui accompagne les bijoux.

**Histoire d'Or échange ou répare gratuitement les produits en diamant comportant un défaut de fabrication ou de matière, sous réserve des conditions cumulatives suivantes :**

- que les pierres, montures ou tout autre élément constitutif du Produit soient conformes au Produit d'origine et qu'elles n'aient fait l'objet d'aucune modification ou intervention d'aucune sorte et notamment de tiers extérieurs à l'enseigne Histoire d'Or,
- que le défaut ne soit pas dû à l'usure ou à un vieillissement normal,
- que le défaut ne soit pas dû à une utilisation anormale ou non conforme du Produit. (Ne sont pas considérées

comme une utilisation normale ou conforme notamment les casses ou déformations résultant d'une circonstance accidentelle, d'un contact prolongé avec des substances chimiques altérant de façon irréversible les bijoux et leur composant ou d'une utilisation non conforme aux instructions fournies dans les Conditions Générales de Ventes Histoire d'Or).

**La garantie à vie permet au client d'obtenir la réparation de son bijou en diamant chaque fois que cela est possible, sinon le bijou sera échangé contre un bijou équivalent en taille, poids, qualité et prix, lorsque l'échange à l'identique n'est pas envisageable en raison d'une rupture de produits ou d'un arrêt de commercialisation de celui-ci.**

Le client qui souhaite faire jouer la garantie est tenu de se présenter en magasin en précisant le problème rencontré, munit de ses documents justificatifs d'achat et notamment de son certificat d'authenticité et, lorsqu'il s'agit d'un diamant synthétique du certificat IGI (certificat délivré par le Laboratoire International Gemological Institute - Laboratoire International de Gemmologie) remis lors de l'achat.

Les produits éligibles à la garantie seront traités dans un délai allant jusqu'à un maximum de 90 jours. Si l'intervention nécessite une immobilisation plus longue, le client sera automatiquement prévenu par le magasin, directement par email ou téléphone.

#### 2. REPRISE À VIE

**Certains bijoux en diamant, qu'ils soient naturels ou synthétiques, proposés à la vente par Histoire d'Or bénéficient d'une reprise à vie.**

**Sont éligibles à la reprise à vie les bijoux suivants :**

- Les solitaires ou solitaires accompagnés, dont la pierre centrale est au moins égale à 0.07 cts ; qu'ils soient montés en bagues, pendentifs, colliers ou boucles d'oreilles.
- Toutes les alliances Diamant.

Cette liste constitue une liste exhaustive et aucun autre bijou ne pourra prétendre à la reprise à vie en dehors de ceux mentionnés ci-dessus. Dans le cadre de cette reprise et sans limitation de durée, le client Histoire d'Or propriétaire d'un bijou en diamant peut, s'il le souhaite, revenir échanger son bijou en diamant contre un autre bijou comportant un diamant naturel ou synthétique en pierre principale, d'une valeur plus importante, en payant uniquement la différence de prix.

**Pour pouvoir bénéficier de ce service de reprise à vie, le client devra respecter les conditions cumulatives suivantes :**

- être en possession des documents commerciaux attestant de la propriété du bijou et notamment du certificat d'authenticité ainsi que d'une pièce attestant de son identité,
- être titulaire d'un compte fidélité complet auprès d'Histoire d'Or,
- présenter un bijou ne comportant aucun défaut, notamment au niveau de la pierre qui ne devra être ni brisée, ni abimée ou ébréchée d'une quelconque façon. Tout diamant présentant un défaut quelconque ne pourra faire l'objet d'aucune reprise,
- choisir un bijou en diamant d'un montant supérieur au bijou repris (le prix de référence est le prix effectivement payé par le client lors de l'achat de son bijou en magasin Histoire d'Or et mentionné sur sa facture),
- spécifiquement pour les diamants synthétiques, le Client devra être en possession du certificat d'authenticité délivré par le **Laboratoire International Gemological Institute** (Laboratoire International de Gemmologie ou IGI) systématiquement remis lors de la vente.

Les conditions cumulatives ci-dessus sont des conditions essentielles et déterminantes pour accéder à ce service. Tout Client n'étant pas en mesure de remplir ces conditions se verra refuser la reprise à vie.